

## L'Agenda 21 de Collonges

Le **plan d'actions** s'articule autour de **4 axes de travail, 18 objectifs et 38 actions**. Chaque action pourra elle-même se diviser en opérations. Les différentes actions sont cadrées selon nos compétences. Lorsque l'échelle de l'action est plus large, nos actions se développent avec nos partenaires.

**Ce document évoluera en fonction des avancements et de la participation de chacun.**

**Axe 1 :**  
**Structurer et équilibrer le territoire en réalisant des projets d'aménagement**

- Objectif 1 : Faire vivre les centres Trèves-Pâques et Le Bourg ; Préserver le Vieux Collonges**
- Objectif 2 : Approcher une centralité unique**
- Objectif 3 : Faire évoluer la Zone Industrielle vers un parc d'activités douces**
- Objectif 4 : S'intégrer dans le projet « Rives de Saône »**

**Axe 2 :**  
**Agir au quotidien dans le respect des principes de développement durable**

- Objectif 5 : Appliquer une stratégie énergétique communale**
- Objectif 6 : Prendre en compte des critères de Santé/Environnement**
- Objectif 7 : Faire évoluer les services municipaux vers l'exemplarité**
- Objectif 8 : Accompagner tout un chacun dans des initiatives et des pratiques de développement durable**
- Objectif 9 : Conquérir une Fleur pour Collonges**
- Objectif 10 : Innover dans l'aide à la personne**
- Objectif 11 : Créer des espaces et des moments de rencontres**

**Axe 3 :**  
**S'impliquer avec nos partenaires**

- Objectif 12 : S'associer à la démarche Développement Durable du Grand Lyon**
- Objectif 13 : Améliorer les déplacements**
- Objectif 14 : Faire connaître et respecter notre patrimoine naturel et bâti**
- Objectif 15 : Soutenir l'intégration sociale et l'insertion**
- Objectif 16 : Poursuivre des coopérations de solidarité**

**Axe 4 :**  
**Evaluer nos actions et progresser ensemble**

- Objectif 17 : Mesurer et communiquer sur l'avancement de notre Agenda 21**
- Objectif 18 : Faire vivre ensemble notre Agenda 21**

## **Axe 1 : Structurer et équilibrer le territoire en réalisant des projets d'aménagement**

### **Objectif 1 : Faire vivre les centres Trèves-Pâques et Le Bourg ; Préserver le Vieux Collonges**

La centralité de Collonges est éclatée en 3 bourgs distincts : le Vieux Collonges, centre historique, le Bourg, centre à dominante administrative, culturelle et scolaire et Trèves-Pâques, centre à dominante commerciale. L'objectif est ici de conforter et de faire évoluer ces 3 secteurs dans un esprit de développement durable tout en gardant leurs propres spécificités. A cette fin, la stratégie se prépare dans divers documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme et dans d'autres documents focalisant sur la maîtrise de l'aménagement des quartiers.

- **Action 1 : Définir de nouvelles règles d'urbanisme pour préserver la qualité patrimoniale du Vieux Collonges**
- **Action 2 : Construire en aménageant des éco-quartiers**
- **Action 3 : Diversifier l'offre de logement à Trèves-Pâques et au Bourg (logements aidés et accession)**
- **Action 4 : Favoriser l'implantation de nouveaux commerces et de services de proximité à Trèves-Pâques**
- **Action 5 : Aménager la Place de la Mairie**

### **Objectif 2 : Approcher une centralité unique**

Pour approcher une centralité unique, il est nécessaire de relier les centres Le Bourg et Trèves-Pâques. Cette liaison peut s'établir par une structure viaire adaptée et aménagée de continuités piétonnes. Positionné dans cette centralité recherchée, le Village des Enfants en cours de remodelage contribue aussi à cet objectif.

- **Action 6 : Réaliser des continuités piétonnes appropriées**
- **Action 7 : Remodeler le Village des Enfants**

### **Objectif 3 : Faire évoluer la Zone Industrielle vers un parc d'activités douces**

Depuis 1995, un travail de fond pour la requalification de la Zone Industrielle a été réalisé. Or, la localisation précise en 2002 de la pollution historique du sol sous le dépôt Shell a retardé ce projet. Il a fallu déterminer les responsabilités et réaliser un tour de table pour trouver le financement de la dépollution.

Aujourd'hui, le Grand Lyon se propose d'acquérir l'ensemble des terrains situés au sud de la Rue d'Island (classés en zone industrielle au Plan Local d'Urbanisme). Un projet de requalification d'ensemble vers une autre typologie d'entreprises et une nouvelle étude d'aménagement sont d'ores et déjà lancés. Il serait souhaitable de donner une orientation à ce nouveau parc d'activités dans le domaine des éco-entreprises et des technologies propres.

- **Action 8 : Travailler avec les industriels à l'amélioration continue de la qualité environnementale**
- **Action 9 : Dépolluer les sols**
- **Action 10 : Réactualiser le plan d'aménagement**

### **Objectif 4 : S'intégrer dans le projet « Rives de Saône »**

Le projet « Rives de Saône » du Grand Lyon, qui concerne la partie de la Saône apaisée depuis Genay jusqu'à l'Île Barbe, s'organise avec des focus sur Neuville, Rochetaillée, Fontaines et l'Île Roy. D'autres petits projets permettront de reconstituer des continuités piétonnes sur les berges. D'autre part, sur les quais, un ensemble de travaux vise à développer les modes doux et la fluidité de la circulation des transports en commun.

Outre un travail à réaliser au sein de l'Agenda 21 du Val de Saône, nous nous intégrons dans ce projet avec cet objectif qui portera sur le devenir du linéaire rive droite de Collonges, du Pont de Fontaines au Pont de Collonges, ainsi que sur la transformation de l'Île Roy en un espace d'éducation au développement durable.

- **Action 11 : Apporter nos connaissances au projet**
- **Action 12 : Réaliser sur l'Île Roy un espace d'éducation au développement durable**

## **Axe 2 : Agir au quotidien dans le respect des principes de développement durable**

### **Objectif 5 : Appliquer une stratégie énergétique communale**

Nous avons déjà réalisé des actions sur l'éclairage public qui ont entraîné une économie de 21%. Par cet objectif, nous nous engageons à élargir notre démarche grâce à l'élaboration et à l'application d'une stratégie énergétique communale, s'inscrivant dans la continuité du Plan Climat du Grand Lyon. Pour commencer, nous devons travailler sur les bâtiments communaux et sur la gestion énergétique communale associée. Il y a aussi un travail de tout un chacun par l'implication des habitants dans l'éco-citoyenneté.

- **Action 13 : Décliner le Plan « Energie-Climat » du Grand Lyon**

### **Objectif 6 : Prendre en compte des critères de Santé/Environnement**

Nous pratiquons depuis un certain nombre d'années un suivi des critères Santé/Environnement à Collonges par des études diverses sur la qualité de l'air, le bruit, les ondes électromagnétiques, la qualité de l'eau, la qualité de la rivière, etc. En matière de Santé/Environnement, au sein des établissements publics, nous pratiquons une surveillance biologique des repas scolaires et avons participé à la mesure de la qualité de l'air intérieur notamment dans l'école maternelle. Par cet objectif, nous continuons la surveillance et nous amplifions nos exigences dans ce domaine notamment pour la qualité de l'air intérieur de la nouvelle crèche.

- **Action 14 : Surveiller les paramètres Santé/Environnement**
- **Action 15 : Imposer des critères de Santé/Environnement pour toute construction ou rénovation municipale**

### **Objectif 7 : Faire évoluer les services municipaux vers l'exemplarité**

Plusieurs actions éco-responsables ont déjà été mises en place : l'utilisation de l'eau de la Saône pour une partie de l'arrosage communal, le remplacement de deux véhicules diesel par deux véhicules électriques, la centralisation des éléments fax, imprimantes et copieurs en trois uniques machines dans toute la mairie, avec un système de mise en veille automatique. En procédant à une réflexion sur les méthodes de travail au regard du développement durable, des actions éco-responsables nouvelles pourront améliorer l'application des principes du développement durable dans les services municipaux.

- **Action 16 : Former et mobiliser les services municipaux à l'application des principes du développement durable**

### **Objectif 8 : Accompagner tout un chacun dans des initiatives et des pratiques de développement durable**

Notre Agenda 21 organise les actions de notre commune en matière de développement durable. La municipalité et la mairie mènent certaines actions à leurs échelles et s'impliquent avec leurs partenaires. Il est nécessaire que le développement durable soit l'affaire de tous. Pour cela, nous mobiliserons des moyens pour permettre à tout un chacun d'agir aussi dans son quotidien.

- **Action 17 : Faire découvrir, informer et échanger sur le développement durable**
- **Action 18 : Partager des initiatives de développement durable**
- **Action 19 : Motiver la population pour avoir des gestes éco-citoyens quotidiens**
- **Action 20 : Mieux impliquer les enfants et les jeunes dans le développement durable**

### **Objectif 9 : Conquérir une Fleur pour Collonges**

« Conquérir une Fleur pour Collonges » est un objectif symbolique qui ne se limite pas seulement au fleurissement communal. Il est aussi une attention particulière portée les arbres et un travail à réaliser sur la propreté de la commune.

- **Action 21 : Déployer une stratégie pour perfectionner le fleurissement**
- **Action 22 : Décliner la Charte de l'Arbre du Grand Lyon**
- **Action 23 : Améliorer la propreté**

### **Objectif 10 : Innover dans l'aide à la personne**

- **Action 24 : Développer une solidarité tous âges**
- **Action 25 : Accompagner et prévenir les risques liés au vieillissement**

### **Objectif 11 : Créer des espaces et des moments de rencontres**

Nous tenons à développer la convivialité et les échanges entre toutes les générations car le travail des associations, les animations et les rencontres sont facteurs de liens sociaux et de participation à la vie de la commune.

- **Action 26 : Aménager des lieux publics de convivialité**
- **Action 27 : Organiser et accompagner des animations (culturelles, sportives, associatives)**
- **Action 28 : Favoriser les rencontres intergénérationnelles**

## Axe 3 : s'impliquer avec nos partenaires

### Objectif 12 : S'associer à la démarche Développement Durable du Grand Lyon

Depuis 2004, le Grand Lyon a lancé son Agenda 21 qui a été voté à l'unanimité des conseillers communautaires. Ce document est accompagné d'Agendas 21 territoriaux élaborés spécifiquement sur des secteurs particuliers. Ainsi, le Val de Saône possède son propre Agenda 21. Par ailleurs, le Grand Lyon a créé en 2006 une structure originale : le Club du Développement Durable. Ce club permet aux 57 communes de se réunir et d'échanger sur la prise en compte du développement durable à leurs échelles respectives. Toutes les thématiques du développement durable sont abordées ainsi que les expériences réussies et difficultés qui enrichissent les ateliers et les séances de travail.

Il est important que notre Agenda 21 s'intègre dans ces structures, par ses actions mais aussi par la participation active de certains de ses conseillers municipaux et citoyens comme de véritables relais de développement durable.

- **Action 29 : Animer et Participer au Club du Développement Durable**
- **Action 30 : Participer à l'Agenda 21 du Val de Saône**

### Objectif 13 : Améliorer les déplacements

Au-delà du suivi habituel des organismes de transports qui ont pris en compte la commune (SNCF et SYTRAL), l'amélioration de la qualité des dessertes bus et train ainsi que des fréquences permettra de bénéficier de transports en commun plus attractifs. Plus localement, un travail nous concernera sur les 22km de voiries communautaires de notre commune avec priorité donnée à la sécurité des piétons et la maîtrise de la vitesse de circulation. L'implication dans des pratiques éco-citoyennes comme le pédibus, la conduite souple ou le co-voiturage se retrouvent dans l'Action 19.

- **Action 31 : Travailler avec la SNCF et le SYTRAL pour une meilleure desserte en transports en commun**
- **Action 32 : Favoriser une circulation apaisée et sécurisée**

### Objectif 14 : Faire connaître et respecter notre patrimoine naturel et bâti

Collonges est une commune « un pied dans les Monts d'Or et un pied dans le Val de Saône ». A ce titre, elle possède un patrimoine naturel diversifié ainsi qu'un patrimoine bâti historiquement de qualité. Il faut poursuivre et amplifier le travail de valorisation et de préservation réalisé avec de nombreux partenaires extérieurs tels que des associations ou des syndicats, également engagés pour cette richesse d'héritage.

- **Action 33 : Valoriser notre patrimoine naturel et bâti**

Nos partenaires : Syndicat Mixte des Monts d'Or, Centre Ornithologique Rhône-Alpes, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), Naturama, etc.

### Objectif 15 : Soutenir l'intégration sociale et l'insertion

- **Action 34 : Accompagner des actions d'intégration sociale et d'insertion**

Nos partenaires : Mission Locale, Classes d'Intégration Scolaire, Brigades Vertes, Maisons Rurales etc.

### Objectif 16 : Poursuivre des coopérations de solidarité

Par cet objectif, nous souhaitons poursuivre et amplifier notre action d'accompagnement des dossiers de développement qui nous sont présentés par des ONG siégeant à Collonges. Des problématiques ciblées, notamment dans le domaine de l'accès à l'eau, sont envisagées.

- **Action 35 : Développer les échanges et l'entraide avec des organismes nationaux ou internationaux**

## Axe 4 : Evaluer nos actions et progresser ensemble

### Objectif 17 : Mesurer et communiquer sur l'avancement de notre Agenda 21

Suivre, mesurer et communiquer sur l'avancement de notre Agenda 21 permet de connaître les effets de l'application de notre politique de développement durable et de progresser de façon continue.

Il existe deux types de mesures : le suivi opérationnel des actions et l'évaluation des effets produits par ces actions.

Le suivi opérationnel est mené en interne pour suivre le cours de la réalisation de l'action.

L'évaluation des effets produits par les actions se fait sur le long terme. On mesure l'évolution d'une situation avant et après réalisation d'une ou plusieurs actions. Les paramètres de la situation mesurée sont appelés indicateurs et ils seront déterminés pour être pertinents et partagés par tous.

- **Action 36 : Suivre et évaluer les actions par des indicateurs pertinents et partagés**
- **Action 37 : Publier les résultats et l'avancement de l'Agenda 21**

### Objectif 18 : Faire vivre ensemble notre Agenda 21

Notre outil Agenda 21 est ouvert et évolutif. Les habitants et les acteurs locaux peuvent s'impliquer dans les 38 actions de l'Agenda 21 de Collonges version 2010.

Dans l'évolution de l'Agenda 21, ils pourront également faire naître des propositions d'objectifs nouveaux et d'actions ou opérations nouvelles grâce à des échanges et des groupes de travail.

- **Action 38 : Permettre à chacun de participer et de s'impliquer**